



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

SEANCE DU 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 21 juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de BENOIT-DELBAST Jacqueline, CHAVES Jonathan qui ont donné pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie.

Absent excusé : PAYEN Jean-Claude

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Aurélien BELLOCQ est désigné secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire communique les décisions prises par lui en vertu des délégations confiées par le conseil :

- Cession de véhicule (boxer)
- Marché de travaux pour la réhabilitation de la grange Barbé attribué aux entreprises : Lesca (5 174.90 € HT), Landes Toiture (10 314.72), Kalisud (7 155.30), Crépin (14 815.87), Sudelec (15 400.04) et Aquisols (12 603.42).
- Marché de service pour la surveillance des sites et manifestations estivales (Sté Eagles, 15 274.10 € HT)
- Acquisition d'un camion (31 900 € HT)



2018-06-21-01/34 – TAXE DE SEJOUR 2019

Monsieur Maïs, Adjoint aux Finances, communique les tarifs 2019 qui correspondent à une reconduction, à l'exception de la catégorie nouvelle « Hébergements en attente de classement ou sans classement » dont le montant par personne et par nuitée sera de 5% du coût de la nuitée dans la limite de 2.30 €.

Il rajoute que, à compter de cette année, Air B and B et Abritel reverseront la taxe de séjour collectée par leur truchement.

Mme Brevet rajoute que l'Etat va désormais exiger les enregistrements des meublés avant location.

Les tarifs sont adoptés à l'**unanimité**.

2018-06-21-02/35 – TLPE 2019

Monsieur Maïs propose au conseil la reconduction des tarifs rehaussés de l'indexation légale sur l'inflation.

Les exonérations mises en place par le conseil (-12m²) demeurent.

POUR : 23

CONTRE: 3 (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville Monique)

2018-06-21-03/36 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (SUITE)

Le conseil municipal attribue, à l'unanimité, une subvention de 600 € à l'association Boules Lyonnaises, et 1 000 € à la Pétanque Labennaise.

M. Auriol ne prend pas part au vote.

UNANIMITE

2018-06-21-04/37 – TARIFS (SUITE)

Le conseil fixe à l'unanimité la caution pour les courts séjours (2 nuits) (week-end) à 50 euros, pour les locations au camping Les Pins Bleus et le Clos de Bordères.

UNANIMITE

2018-06-21-05/38 – ACQUISITION ET CESSION COMMUNE/IHM

Monsieur le Maire expose que la commune et l'IHM ont pu jeter les bases d'un partenariat pour développer des projets communs.

Dans le cadre des projets retenus par l'Agence Régionale de Santé, l'IHM envisage la création d'un accueil de jour et d'un centre de gérontologie et a besoin d'acquérir une partie de la parcelle communale limitrophe à son établissement (C 2962p 2 505 m²).

De son côté, la commune souhaite acquérir l'emprise de la future voie de desserte de la parcelle communale en arrière de l'IHM (C2400p 900 m²). Les deux parties se sont entendues sur un prix de cession de 11€/m², pour chaque parcelle.

UNANIMITE

2018-06-21-06/39 – CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR LAGUERE

Dans le cadre du PLU, le secteur de Laguere était une zone constructible « fermée » et qui sera ouverte et urbanisable au prochain PLU.

La famille propriétaire de la zone consent à céder à la commune une zone d'environ deux hectares au prix de onze euros le m² pour permettre la création d'un lotissement municipal qui sera accessible, à un prix maîtrisé (inférieur au prix de marché) aux primo accédants et jeunes ménages.

Dans la cadre de ce partenariat, la commune a aussi imposé à l'opérateur Immobilière Sud Atlantique des « coulées vertes » de 10 mètres en limite des zones actuellement construites pour permettre des zones tampons sous maîtrise de la collectivité (par le biais d'une Orientation d'Aménagement inscrite au futur PLU).

La société I.S.A a engagé une étude environnementale.

POUR : 23

ABSTENTIONS : 3 (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville Monique)

2018-06-21-07/40 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au succès d'un agent au titre de la promotion interne, le conseil transforme le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur un poste d'agent de maîtrise.

UNANIMITE

2018-06-21-08/41 – CONVENTION COMMUNE / CENTRE DE GESTION DES LANDES

La loi impose dorénavant, avant tout contentieux au tribunal administratif, dans le cadre des décisions administratives individuelles pour les agents relevant de la Fonction Publique Territoriale, une phase de médiation préalable.

Cette mission de médiation préalable obligatoire sera assurée par le Centre de Gestion des Landes.

UNANIMITE

2018-06-21-09/42 – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SYDEC

Suite à la démission de Monsieur Vanier, Mme Bodart est désignée pour siéger en qualité de titulaire aux collèges Energie et Assainissement Eau Potable du SYDEC.

UNANIMITE

2018-06-21-10/43 – INSTALLATION CLASSEE / DECHARGE DU SITCOM

Dans le cadre de la réglementation des installations classées, la Commune de Labenne est amenée à donner son avis sur le renouvellement de l'extension de la décharge de stockage des déchets inertes (béton – terre – sable) du SITCOM à Capbreton.

Le conseil émet un avis favorable.

UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Mme Bouville est surprise car l'article de l'opposition dans le bulletin municipal a été amputé.

M. Magieu répond qu'il s'agit d'une erreur de retranscription totalement involontaire. Le texte intégral sera diffusé sur le site de la ville.

Séance levée à 19h30.

A Labenne, le 22 juin 2018
Le Maire,

Jean-Luc DELPECH

